

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1527

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1527**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 8 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Le fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est, aujourd'hui, financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient, également, dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 8 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Eau Sud pour le projet Alimentation en eau potable et assainissement du village de Hayakpa au Bénin

L'association Solidarité Eau Sud vise à soutenir le développement des communautés rurales du sud, en améliorant leur accès à l'eau. Depuis 2004, elle mobilise des ingénieurs bénévoles, avec des expertises multiples : hydrologie, géologie, irrigation, hydraulique etc. dans le domaine de l'eau pour mener des projets à taille humaine.

Hayakpa est un village pauvre d'un peu moins de 1 000 habitants, situé au sud-ouest du Bénin dans le Département de l'Atlantique et sur la Commune de Tori Bossito. Il s'étend le long de la route sur environ 600 m. La partie est du village, contenant l'essentiel de la population, est desservie en eau potable par une seule pompe, à motricité humaine, installée sur un forage d'environ 50 m de profondeur. La pompe ne débite que 2 à 4 l/mn. Les jeunes filles ou femmes doivent donc être, constamment et durement, sollicitées pour pomper et transporter les bassines d'eau potable jusqu'à leur habitation. Par ailleurs, l'absence de latrines conduit à une pollution de l'environnement du village par la défécation sauvage.

Le projet comprend la réalisation d'un système d'adduction d'eau potable classique dans le village d'Hayakpa : construction d'un forage de 65 m (3 m³/h) muni d'une électro pompe solaire, d'un réservoir de 10 m³, de 3 bornes fontaines et la construction de 70 latrines familiales réparties dans le village (170 familles). Les bénéficiaires de ce projet sont estimés à 813 personnes.

Le projet est évalué à 93 234 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 46 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 23 300 € et Eau du Grand Lyon apportera 23 200 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Une goutte d'eau au Faso pour le projet Eau potable et hygiène sanitaire pour les écoliers de Koussidjan et Koussiba au Burkina Faso

L'association de solidarité internationale Une goutte d'eau au Faso a été créée, en 2000, pour conduire des actions humanitaires auprès de 2 villages burkinabés de brousse, loin des voies de circulation, Koussidjan et Koussiba. Dans ces villages, les habitants n'avaient pas accès à l'eau en toute saison, ni électricité ni école. Aujourd'hui, leur retard de développement s'est réduit grâce aux actions de l'association mais il reste encore de nombreux chantiers à poursuivre. L'association a toujours été attentive à 2 principes : privilégier le collectif et responsabiliser les habitants dans la conduite de ses projets.

Les écoliers de Koussidjan et Koussiba ne disposent pas de points d'eau à proximité de leurs écoles obligeant les professeurs et les familles habitant à côté, à aller chercher de l'eau dans des puits insalubres pour le lavage des mains et pour les cantines des 2 écoles. L'hygiène est d'autant plus difficile dans ces établissements qu'ils ne sont pas pourvus de toilettes, obligeant les élèves à aller dans la nature.

Le projet consiste à renforcer l'hygiène pour les écoliers des villages de Koussidjan et Koussiba au Burkina Faso par 2 moyens : réalisation de 2 forages à énergie solaire avec une adduction d'eau desservant 10 bornes fontaines et renforcement de l'assainissement avec installation de 24 toilettes sèches et récupération des excréta pour l'agriculture. Ce projet bénéficiera à environ 500 personnes.

Le projet est évalué à 71 281 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 56 980 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 17 000 €, Eau du Grand Lyon apportera 16 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 23 980 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Kasaïenne pour le développement du Congo (Solikade) pour le projet Alimentation en eau potable, hygiène et assainissement en milieu rural dans la localité de Bena Kabeya au Congo

La Solikade est une association créée à Lyon, au mois d'octobre 2009, à l'initiative des migrants congolais. Elle se veut comme interface entre la République Démocratique du Congo (RDC) et la France. Elle intervient auprès de la communauté d'origine congolaise à travers des actions d'accompagnement dans le processus d'intégration dans la société française, de l'information et de l'éducation à la citoyenneté. Implantée en RDC en 2013, l'association Solikade intervient en milieu rural dans les domaines suivants : agriculture, pêche, élevage, entretien des routes de desserte agricole. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, elle a réalisé, en 2019, un projet d'alimentation en eau potable dans la localité de Nzevu et Tshilanda avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

La RDC enregistre les plus faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de l'Afrique, respectivement 26 % et 17 %. La localité de Bena Kabeya, dans laquelle le projet est proposé, compte une population estimée à environ 49 372 habitants, répartie dans 28 villages. Pour toute infrastructure d'eau potable, la localité dispose d'un puits à motricité humaine situé au village de Bena Mbala dont la capacité d'approvisionnement est d'environ 200 personnes par jour. La localité est, également, dotée de 4 sources aménagées situées, malheureusement, à plus de 5 km des habitations et à des endroits escarpés et difficiles d'accès.

Le projet consiste en la mise en place d'ouvrages d'alimentation en eau potable, la réalisation des infrastructures d'hygiène, de l'assainissement et des campagnes de formation. Ce projet sera réalisé en 2 phases successives dont la 1^{ère} phase, objet de la présente demande, consiste à réaliser un forage, un château d'eau de 50 m³ et un réseau de distribution avec une borne fontaine. Au terme des 2 phases du projet, 49 372 personnes, soit environ 7 053 ménages bénéficieront de l'approvisionnement en eau potable.

Le projet est évalué à 199 880 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 99 940 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 33 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 33 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 33 940 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Avec l'Éthiopie pour le projet Développement de l'eau potable dans le village de Semna en Éthiopie

L'association Avec l'Éthiopie a été fondée en 2011. Elle est composée d'une trentaine de personnes concernées par l'Éthiopie et de spécialistes du développement, ingénieurs de l'eau, ingénieurs sanitaires, médecins, pharmaciens, architectes, enseignants, cadres industriels, communicants, etc., qui veulent construire des synergies avec les populations de ce pays et leurs représentants, dans le domaine des équipements sanitaires et publics. L'association s'est donnée 2 missions : améliorer les conditions sanitaires des populations défavorisées dans la région de Debré Tabor, avec l'aide de donateurs publics ou privés, et promouvoir et faciliter la coopération décentralisée entre les collectivités françaises et éthiopiennes.

L'agglomération de Semna, dans laquelle le projet est proposé, possède quelques points d'eau mais ils sont largement insuffisants en terme de quantité, ce qui provoque l'utilisation de points d'eau pollués. Les petits villages ruraux n'ont, pour la plupart, aucun point d'eau collectif, les familles et, notamment, les femmes vont chercher de l'eau, souvent loin du village, dans des ruisseaux ou des émergences de sources mal protégées. Globalement, il est constaté une insuffisance en termes de quantité pour les besoins quotidiens des familles, un problème de qualité de la ressource entraînant des maladies régulières d'origine hydrique mais, aussi, une contrainte de distance pour le transport sur le dos des femmes.

Le projet consiste, d'une part, en la création d'un réseau d'eau potable dans l'agglomération de Semna en Éthiopie avec un forage de 60 m de profondeur, une pompe électrique avec générateur en secours, un réservoir de 100 m³ et, d'autre part, d'un réseau de desserte de 3 bornes fontaines et la création de 2 puits de 15 m de profondeur avec pompe à main pour 2 villages. Ce projet bénéficiera à 1 800 personnes.

Le projet est évalué à 77 800 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 30 030 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 015 € et Eau du Grand Lyon apportera 15 015 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association Appel pour le projet Adduction d'eau gravitaire d'Ampetsapetsa dans le district d'Antsirabe à Madagascar

L'association Appel fut créée en 1968 pour venir en aide aux enfants victimes de la guerre du Vietnam. D'abord orientée sur l'action médicale, l'activité de l'association Appel s'est élargie vers les domaines éducatifs, sociaux et l'amélioration des conditions de vie, pour une prise en charge globale de l'enfant et des plus déshérités. Dès 1979, les actions connaissent une extension géographique à travers le monde. L'action de l'Appel repose sur des équipes entièrement bénévoles, actifs ou retraités : médecins, sages-femmes, infirmières, ingénieurs, enseignants, travailleurs sociaux, etc. Ils ont renforcé leur expertise par de fréquents contacts sur le terrain.

L'association fonctionne avec seulement 2 salariés.

L'approvisionnement en eau actuel de la population d'Ampetsapetsa à Madagascar est très préoccupant. Des transporteurs d'eau vendent de l'eau non potable en ville jusqu'à 20 fois plus cher que l'eau potable distribuée au niveau des points d'eau collectifs de la capitale. Actuellement, les habitants qui se trouvent aux abords de la route nationale, puisent l'eau dans des canaux d'irrigations environnants infestés de bilharziose et dans des puits insalubres.

Le projet prévoit de desservir la population d'Ampetsapetsa à Madagascar et ses environs. Pour cela, 2 retenues collinaires seront installées et achemineront l'eau stockée et décantée vers un système de traitement de filtres à gravillons puis un réservoir où une désinfection au chlore sera effectuée. Le réseau de 3,8 km desservira, par la suite, différents types de branchements : privés, sociaux. L'objectif de ce projet est d'alimenter, en eau potable, une population rurale de 3 000 personnes et une école de 300 élèves.

Le projet est évalué à 61 133 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 37 890 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 18 945 € et Eau du Grand Lyon apportera 18 945 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VI - Attribution d'une subvention à l'association Unité du Monde pour le projet Eau'pération Kayes 2 au Mali

L'association Unité du Monde est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale qui s'engage à lutter contre la souffrance des populations les plus démunies. Originaires de Cergy-Pontoise, les 2 co-fondateurs s'entourent d'une équipe de bénévoles d'horizons et de cultures différents autour d'un même esprit et d'une même volonté, celle de faire rayonner un élan de solidarité, là où les besoins humanitaires et sociaux se font ressentir.

L'absence de point d'eau potable, attestée par la direction régionale de l'hydraulique et les communes concernées, constitue la principale justification du projet. Au sein des 15 villages retenus, la distance moyenne du point d'eau potable le plus proche est de 5,4 km, ce qui constitue un facteur de cause des maladies hydriques et une entrave à l'émancipation des femmes à qui la corvée d'eau incombe dans ces régions.

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par l'association Unité du Monde dans la région de Kayes au Mali, en 2021. Après la réalisation d'un premier projet de 9 forages positifs en début d'année et l'observation du respect des engagements des autorités locales dans la région, le présent projet concerne la réalisation de 15 forages avec PMH dans le cercle de Kéniéba au sein des Communes de Kroukoto et Dombia qui ne disposent d'aucun point d'eau potable et pour lesquels un programme d'accompagnement sera mis en place. Six mille huit cents personnes seront alimentées en eau par ces forages.

Le projet est évalué à 108 586 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 52 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 14 000 €, Eau du Grand Lyon apportera 15 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 23 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VII - Attribution d'une subvention à l'association Alafia Wè pour le projet 9 forages - Région de La Kara au Togo

Alafia Wè est une association créée en janvier 2017, basée à Sainte-Foy-lès-Lyon, très active, comme en témoignent les 7 projets déjà réalisés dans le canton de Pouda au Togo qui est la zone d'intervention privilégiée de l'association. Ces projets concernent les secteurs de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Bien que non professionnelle et non spécialisée dans les domaines de l'hydraulique et de l'assainissement, l'association Alafia Wè collabore localement avec la direction régionale de l'eau et des entreprises de forage privées performantes pour mener à bien ses projets. Les populations bénéficiaires sont toujours étroitement associées à la définition et à la mise en œuvre des projets.

Sur l'ensemble du canton de Pouda, les 5 villages totalisent 16 forages, dont seulement 10 fonctionnent dans de bonnes conditions. Les 6 forages qui ne fonctionnent pas, sont anciens, n'ont jamais été visités, ni entretenus et avec des pompes particulières, dont on ne trouve plus de pièces de rechange. L'association Alafia Wè a réhabilité un forage en 2017 et 5 autres sont en cours de réhabilitation.

Le projet consiste à réaliser 9 forages équipés de PMH avec la création de 9 comités de gestion dans 6 villages ou quartiers du canton de Pouda au Togo. Mille neuf cent treize personnes bénéficieront ainsi d'un accès à l'eau potable.

Le projet est évalué à 77 087 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 61 680 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 30 840 € et Eau du Grand Lyon apportera 30 840 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VIII - Attribution d'une subvention à l'association Secours Catholique pour le programme Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la Région des Savanes au Nord Togo - Année 2

En France, l'association Secours catholique combat l'exclusion sous toutes ses formes en accompagnant les personnes en situation de précarité. À l'international, l'association Secours catholique est membre français du réseau Caritas internationalis qui fédère 162 Caritas, agissant dans 201 pays et territoires. En s'appuyant sur les associations locales, elle intervient, chaque année, sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement (accès aux services de base : eau, éducation, santé) et participe aux démarches de plaidoyer à l'échelon européen et international.

Éloignée de la capitale Lomé, la Région des Savanes est la plus pauvre et la plus aride du Togo. Les problématiques liées à l'eau s'y posent de manière accrue : manque d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement, problèmes de gestion de certains ouvrages existants, méconnaissance des pratiques d'hygiène. Des actions visant l'augmentation du nombre d'infrastructures, la mise en place de structures de gestion communautaire, l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ainsi que l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale des nouveaux élus communaux, sont nécessaires.

Le programme triennal proposé par le Secours Catholique consiste à améliorer les conditions de vie des populations de 8 villages de la Région des Savanes au Togo. La présente demande concerne la 2^{ème} année du programme qui consiste en la mise en place de 8 forages équipés de pompes à motricité humaine et la construction de 110 latrines dont 90 neuves et 20 réhabilitées. Il est, également, prévu le renforcement et l'accompagnement sur la gestion des ouvrages et des services d'eau des autorités communales permettant de garantir une organisation pérenne. Cette 2^{ème} phase du programme bénéficiera à 2 898 habitants.

Le projet est évalué à 185 541 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 92 770 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 23 050 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 49 420 € et Eau du Grand Lyon 20 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 60% du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2022, d'un montant de :

- 23 300 € au profit de l'association Solidarité Eau Sud, pour le projet Alimentation en eau potable et assainissement du village de Hayakpa au Bénin,

- 17 000 € au profit de l'association Une goutte d'eau au Faso, pour le projet Eau potable et hygiène sanitaire pour les écoliers de Koussidjan et Koussiba au Burkina Faso,

- 33 000 € au profit de l'association Solidarité Kasaïenne, pour le développement du Congo (Solikade) pour le projet Alimentation en eau potable, hygiène et assainissement en milieu rural dans la localité de Bena Kabeya au Congo,

- 15 015 € au profit de l'association Avec l'Éthiopie, pour le projet Développement de l'eau potable dans le village de Semna en Éthiopie,

- 18 945 € au profit de l'association Appel, pour le projet Adduction d'eau gravitaire d'Ampetsapetsa dans le district d'Antsirabe à Madagascar,

- 14 000 € au profit de l'association Unité du Monde, pour le projet Eau'pération Kayes 2 au Mali,

- 30 840 € au profit de l'association Alafia Wé, pour le projet 9 forages - Région de La Kara au Togo,

- 23 050 € au profit de l'association Secours Catholique, pour le programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la Région des Savanes - Année 2 au Togo,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 175 150 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197, pour un montant de 111 800 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186, pour un montant de 63 350 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285033-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
